



**EDITO-**



**OCTOBRE 2012**

**LETTRE**

**N ° 68**

« La Terre peut répondre aux besoins de chacun, mais pas à l'avidité de tous ». - GANDHI

## CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE : MARCHE DE DUPES ou VRAI CHANGE- MENT ?

La veille de cette conférence, le gouvernement annonçait que « le nucléaire avait un avenir »\*. Peu avant, l'ONG « AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT » publiait un sondage ( BVA- 7 et 8 septembre 2012 ) montrant combien ce gouvernement est à côté de la plaque :

- ⇒ 13 % des français croient encore que le nucléaire a un avenir
- ⇒ 3 % croient au développement du gaz de schiste
- ⇒ 82% plébiscitent les énergies renouvelables

On sait qu'il faut prendre les sondages pour ce qu'ils sont : un instantané souvent sujet à caution. N'empêche. Ces chiffres illustrent la fracture croissante existant entre des « responsables » politiques sous influence du lobby nucléaire ( comme d'autres lobbies, d'ailleurs..) et une très grande majorité de citoyens, même s'ils n'en sont pas encore à se mobiliser pour que « ça change maintenant ».

Le gouvernement a demandé à être jugé sur les actes. Pour l'instant, quelques semaines après cette grand'messe politico-écologiste, les actes sont inquiétants et ne vont pas dans la bonne direction :

- ⇒ GAZ de SCHISTE : la décision d'interdire 7 forages cache mal les 54 permis toujours en vigueur. Nous prendrait-on pour des imbéciles ? Le MEDEF est en embuscade.
- ⇒ NUCLEAIRE : pas de sortie du nucléaire en vue, pas de débat non plus. La sûreté n'est plus garantie.
- ⇒ OGM : haro sur les études de SERALINI, démontrant que les OGM sont des poisons pour la santé humaine. Le gouvernement entretient l'ambiguïté de sa position.
- ⇒ La bagnole : pendant que Montebourg vante la voiture nucléaire, la construction de véhicules sobres, de petite taille et à vitesse limitée, l'incitation à privilégier les transports collectifs ne sont pas à l'ordre du jour. C'est pourtant ce qui pourrait relancer l'emploi dans cette industrie sinistrée du fait de son incompétence .

Le risque est grand - on le sent bien au niveau local - que dans l'urgence sociale actuelle, avec une légitime priorité donnée à l'emploi, l'urgence écologique fasse les frais du manque de lucidité et courage politique nécessaires au changement de logiciel économique . La transition écologique, c'est l'avenir de nos industries « recyclées », de nos PME, de la recherche, avec des millions d'emplois à la clef.. Seul le plan de la rénovation énergétique des logements ( 1 million p/an) constitue un véritable espoir. Ecologique et social.

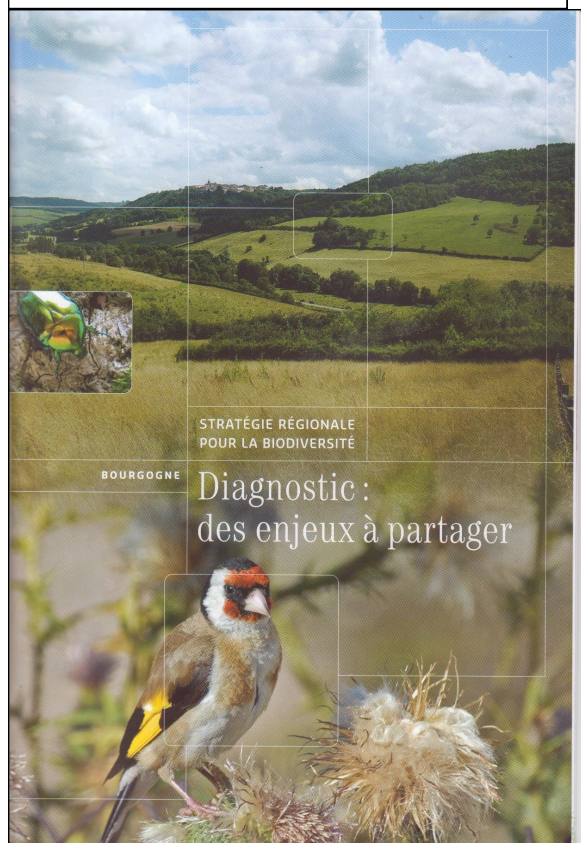
Dans quelque domaine que ce soit, la moindre des précaution serait de s'assurer que les « experts » choisis par le gouvernement pour ses « concertations » ne soient pas en situation de conflit d'intérêt !

Ne pas anticiper les contraintes écologiques, c'est se condamner à les subir. S'entêter à reproduire les erreurs du passé , c'est aggraver les crises actuelles.

T.G



## STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE



**TRANSITION ENERGETIQUE** : L'avenir, c'est engager la France dans une authentique transition énergétique. Les français qui ne veulent plus du nucléaire sont majoritaires. Le 13 octobre prochain, faites vous entendre en participant à la manifestation à Lyon.

**Sommaire :**

AGENDA et actions soutenues ( p.2) On a reçu, dura lex... ( p. 3) DOSSIER stratégie régionale biodiversité ( p.4 à 6 ) ; Echos locaux (p. 7) - Fonctionnement de la CAPEN et dialogue environnemental ( 8 ) -

**AGENDA**

- ⇒ 3 au 5 octobre - Conseil Régional : rencontres « Les villages du futur » - www.region-bourgogne
- ⇒ Salon du livre libertaire à CUISERY les 6 et 7 octobre — salle du temps libre
- ⇒ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAPEN - Jeudi 11 OCTOBRE - 18h30 - GENOUILLY**
- ⇒ **Café Eco Bresse le 2 - 19h- au café de VENDREDI 12 OCTOBRE - L'association « du grain à moudre » vous invite à l'ECOLIEU à TORPES pour un marché nocturne qui débutera à 16h30.**
- ⇒ **Pour un monde sans amiante les 12 et 13 octobre à PARIS ( ANDEVA)**
- ⇒ **ASSISES NATIONALES DU BRUIT - SAGY - Samedi 13 octobre - Contact : vigilance-nature-environnement@laposte.net**
- ⇒ **MANIF NATIONALE STOP BUGEY samedi 13 octobre - LYON - www.stop-bugey.org— Contact : anna.restorer@wanadoo.fr )**
- ⇒ **SIRIUS - Centre EDEN à CUISERY - 18H le mardi 16 octobre**
- ⇒ **« Film : TOUS COBAYES » - mardi 16 octobre à 20h30—Cinéma ARLETTY—AUTUN - avec la réalisatrice Béatrice JAUD - Autun Morvan Ecologie**
- ⇒ **1er FORUM du réseau Education à l'Environnement - MERCREDI 17 OCTOBRE - Château de CHARDONNAY ( près de Tournus) - 10 à 18H**
- ⇒ **CDAC le mercredi 17 à Mâcon—9h**
- ⇒ **Plénière CESR le vendredi 19 octobre à DIJON - 9H30 - présentation avis biodiversité**
- ⇒ **Réunion nationale FNE/CESER à Paris le samedi 20 octobre**
- ⇒ **« L'industrie en Bourgogne » par le CESER—23 octobre de 13h 30 à 17h 30 - Hotel de Région DIJON**
- ⇒ **Conseil de développement du Pays de Bresse - mardi 23 octobre de 18 à 20h : intervention de SOS TER BRESSE sur l'avenir de la ligne de Bresse - Contact : sos.ter.bresse@gmail.com**
- ⇒ **RCEA - Réunion coordination le vendredi 26 octobre - salle 2 des Griottons CLUNY**
- ⇒ **9 e rencontres BOURGOGNE NATURE - 16 & 17 novembre - Maison du Parc du Morvan - ST BRISSON ( 58) -**

contact@bourgogne-nature.fr - inscription obligatoire

⇒ Réunion THEMEROIL le mercredi 21 novembre à 10h à la mairie de Varennes le grand

**Actions soutenues par la CAPEN**

La CAPEN vous recommande la plaquette de **VEILLE AU GRAIN** : « Vivre sans OGM et pesticides » de mars 2011, dense, claire, complète, à proposer sur vos stands ! **Nouvelle adresse :**

GAB 21 Boîte NN5 Maison des associations 2 rue des Corroyeurs 21000 DIJON - 03 80 67 78 60 - contact@veilleaugrain.org - Animatrice : Alice MARTIN - 40 associations bourguignonnes adhérentes. La CAPEN et ASR sont désormais membres du CA de Veille au Grain Bourgogne et dépositaires de matériel.

VAG a participé à la campagne nationale contre les épandages aériens de l'été 2012 -

**SOS TER BRESSE**

**& LA LIGNE DE LA BRESSE**

..L'association vient de mettre en ligne sur son blog un remarquable dossier sur le potentiel de la ligne de la Bresse .

- ⇒ Il sera présenté le
- ⇒ Le Conseil Régional serait en train de préparer la fermeture du guichet de la gare de Louhans le dimanche
- ⇒ SOS TER attend toujours la rencontre avec la Région en Bresse
- ⇒ Prochaine réunion : le 5 novembre à 19h30 à LOUHANS - salle des archives ancienne mairie
- ⇒ **Assemblée Générale le 27 novembre salle du Palace à LOUHANS**

**BLOG : http://sos.ter.bresse.over-blog.com**

Contact : sos.ter.bresse@gmail.com

**SOLIDARITE AVEC LA FERME DE BRAGNY**

Boris et Gaele, installés depuis le printemps dernier en marâchage bio à Varennes le Gd, ont besoin de votre solidarité pour pouvoir continuer leur aventure. Vous pouvez les rencontrer sur les marchés ( Chalon, Nanton, Sennecey..) et à la ferme ( 06 27 50 08 32 ). Vous pouvez aussi faire des dons à envoyer à : AGIR ENTRE SAONE & GROSNE Chemin de la Tepe 71240 LAIVES.



## ON A RECU..ON VOUS RECOMMANDE...

### Toujours d'actualité :

\* Le **Plan Climat Energie Régional** et le **Plan Régional Santé Environnement** pour la Bourgogne,

- ⇒ La lettre EAU de FNE - N° 60 - DOSSIER EAUX SOUTERRAINES - avec témoignage de la CAPEN
- ⇒ La lettre du développement durable de la DREAL - Bourgogne : une mine d'informations utiles
- ⇒ Un document de PRO SILVA France : « Pour une forêt continue, proche de la nature et multifonctionnelle » - Manifeste Mai

⇒ **REAGIR - Campagne d'Agir pour l'environnement - « AUTOMOBILE : LA SOBRIETE MAINTENANT ! » ..jusqu'au 28 février 2013 -**

### 2012

- ⇒ Le N°59 de REPERES— périodique d'ALTERRE Bourgogne « La Forêt, un patrimoine pour l'avenir » - [www.alterre-bourgogne.fr](http://www.alterre-bourgogne.fr)
- ⇒ Le N° HORS SERIE N° 93 d' ALTERNATIVES ECONOMIQUES : « COMMENT SAUVER L'INDUSTRIE ? » ...avec 10 fiches pour « comprendre l'industrie de demain ».
- ⇒ **Disponibles à la CAPEN** ( contre frais d'envoi , si possible ) :
  - Tract : la CAPEN soutient l'énergie éolienne..sous certaines conditions
  - **Projet de Schéma Régional Climat Air Energie**
  - DOSSIER POCL - Le bilan des nouvelles LGV : torpillage, gabegie, massacre - Vous avez le pouvoir de voter NON...
  - DOSSIER ERSCIA : Massacre d'une forêt dans le MORVAN ( mis à jour )
  - DOSSIER « LES POLLUTIONS AGRICOLES DANS LE VAL DE SAÔNE » avec la pollution de la Dheune et les pollutions viticoles
  - Plaquette « Saône Moselle/ Saône Rhin ( FNE ) .
  - DOSSIER ( juillet /août 2012 ) : Non aux épandages aériens de pesticides
  - Etat du suivi des point noirs 2012 ( 8 pages)
  - **Fiche de signalement « sentinelle de l'environnement »** pour nous informer de tout problème local et connaître les recours possibles

### DURA LEX, SED LEX...

Outre l'investissement de la CAPEN, et du soutien juridique de FNE dans les dossiers ERSCIA, PURFER ( ST MARCEL cf Echos locaux ), FNE a obtenu l'annulation d'une dérogation par le TA de DIJON ( contre l'arrêté préf.71 du 4 oct.2010 ! ) autorisant la société Granulats Bourgogne Auvergne à détruire 5 espèces animales protégées et à dégrader 12 habitats...pour « manque de motivation ».

- **Bruit et troubles du voisinage** : dommages et intérêts pour les riverains d'un circuit de sports motorisés par la Cour d'Appel de Poitiers en avril 2012 : tiens bon, Jean- Paul !

### PETITION

\* Pour une protection de l'apiculture et des consommateurs face au lobby des OGM...vers les 500 000 signatures avant le mois de novembre -

[www.unaf-apiculture.info/](http://www.unaf-apiculture.info/) - [www.ogm-abeille.org](http://www.ogm-abeille.org)

Consultez BOURGOGNE NATURE, revue scientifique sur la nature  
[www.bourgogne-nature.fr](http://www.bourgogne-nature.fr)

Ecol'au DROIT  
La formation au droit de l'environnement -  
5 Bd de la République—  
CHALON S/S  
[contact@ecolaudroit.fr](mailto:contact@ecolaudroit.fr)  
[www.ecolaudroit.fr](http://www.ecolaudroit.fr)

### —ERSCIA (58)—

Pour la 2e fois, le Tribunal administratif de DIJON donne raison aux opposants : l'arrêté préfectoral du 10 juillet est suspendu !

Une réunion est prévue le lundi 8 octobre à la préfecture de la Nièvre.

Le TA devra de toute façon se prononcer sur le fond . FNE soutient ce dossier.

Pour empêcher le massacre inutile d'une forêt et se sa biodiversité, pour que la forêt morvandelle ne devienne pas une usine à bois, pour éviter une erreur industrielle...la lutte se poursuit avec les associations locales : ADRET, DECAVIPEC, Loire Vivante NAC, Autun Morvan Ecologie...et la CAPEN, et son réseau régional, fortement investi et solidaire.

#### Contacts :

[www.adretmorvan.org](http://www.adretmorvan.org)  
[contact@adretmorvan.org](mailto:contact@adretmorvan.org)  
[www.autunmorvanecologie.org](http://www.autunmorvanecologie.org)  
Tél : 03 85 86 26 02

**SIGNEZ LA PETITION !**  
**Disponible à la CAPEN, ainsi qu'un dossier de présentation et un dossier juridique**



# STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

## Préalable :

Dans un Etat de droit, où l'environnement est intégré à la Constitution, où nous avons le devoir de transposer la législation européenne, respecter et faire respecter les lois existantes est la première exigence des associations environnementales en terme d'enjeu.

Favoriser l'évolution de cette législation pour l'adapter aux enjeux repérés, présents et à venir, régionaux ou planétaires, implique d'intégrer la notion d'urgence, scientifiquement et mondialement admise, et de sortir de d'une culture de la primauté absolue de l'économie et des dérogations systématiques pour l'appliquer.

Dans ce contexte, la Bourgogne reste dépendante d'une stratégie nationale et internationale (suites de la Conférence environnementale) et de l'évolution de la législation européenne :

### 1- Abroger la loi du 8 décembre 2011 sur les obtentions végétales

Cette loi restreint les droits des agriculteurs en matière de sélection paysanne et d'utilisation des semences, mettant en danger la biodiversité cultivée et les écosystèmes agricoles. Un nouveau texte doit viser à valoriser la biodiversité sauvage, la sélection dans les champs de variétés anciennes.

### 2- Intégrer au droit français le traité TIR-PAA

Le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture doit être mis en œuvre par la France, reconnaissant le droit des paysans et jardiniers à utiliser, ressemer, échanger, diffuser leurs semences et à les protéger des contaminations génétiques.

### 3- Développer une recherche participative

En alternative à l'actuel financement public/privé, les pouvoirs publics doivent impliquer directement les agriculteurs dans les choix de sélection, les expérimentations, l'évaluation en matière de semences. Les programmes doivent rechercher à optimiser la biodiversité cultivée, à adapter les variétés aux nouvelles conditions climatiques.

### 4- Interdire la culture et la consommation d'OGM

En attendant la vérification des résultats des recherches du CRII-GEN ( Pr SERALINI ) – recherche indépendante et transparente – un moratoire doit interdire toute aide publique s'il n'y a pas de garantie « sans OGM ».

Une écrasante majorité de consommateurs refusent de consommer des OGM, dont les généticiens ne peuvent garantir la maîtrise des conséquences sanitaires et environnementales. Le gouvernement et les régions doivent engager des plans permettant un approvisionnement en aliments exclusivement sans OGM pour tous les élevages et l'organisation de l'autonomie protéique.

Il est essentiel de rendre obligatoire l'information sur l'origine ( OGM ou pas ) de l'alimentation des animaux et des produits destinés à l'alimentation humaine.

### 5- Reconnaître les préparations naturelles peu préoccupantes et réformer les procédures d'évaluation et d'autorisation des pesticides

Les évaluations doivent intégrer les « effets cocktails » et les effets cumulatifs des faibles doses. Les études de toxicité des firmes ne en aucun cas être couvertes par le « secret industriel » : l'intérêt général sanitaire est supérieur aux intérêts privés. L'objectif « grenelle » d'une réduction de 50% doit être maintenu.

### 6- Développer résolument l'agriculture biologique

L'engagement de 20% de bio en 2020 doit être tenu, avec un véritable accompagnement technique, économique et humain : accès au foncier, affectation de 20% des fonds de développement agricole et des fonds de recherche agronomique.

### 7- Conditionner réellement les aides de la PAC à la pratique d'une rotation des cultures et favoriser les cultures associées

Les systèmes de monocultures régionales sont particulièrement défavorables à la biodiversité, propices à l'apparition de maladies, conduisant à l'épuisement des sols et la pollution de l'eau ( ex : le maïs..)

### 8- Rendre la trame verte et bleue opposable

On sait que la « prise en compte » sera inopérante. Il faut également reconstituer, d'ici 2020, une véritable continuité écologique à proximité des infrastructures routières, autoroutières, ferrées.

### 9 - Stopper d'ici à 2020 l'artificialisation des terres agricoles et lutter contre l'étalement urbain

La plupart des nouvelles infrastructures en projet ( autoroutes, aéroports, LGV ... ) et les extensions urbaines sont fortement

(...) consommatrices des meilleures terres agricoles. Il convient d'éviter toute artificialisation supplémentaire des espaces périurbains en réduisant les zones constructibles ; conditionner les permis de construire à vocation commerciale à l'absence d'alternative ; sanctuariser les ceintures agricoles. ➤

Créer une contribution biodiversité assise sur la consommation de l'espace et la vente de produits altérant la biodiversité, redistribuée aux collectivités et entreprises contribuant à sa préservation.

10- Partager équitablement l'accès à la nature par l'adoption d'un jour de non-chasse ( mercredi ou dimanche )

11- Après un état des lieux des zones humides « ordinaires », stopper la disparition des zones humides d'ici 2020

12- Adopter une grande loi sur la protection des paysages

La qualité et la diversité des paysages sont des vecteurs essentiels de la pérennité du tourisme. Les errements de l'affichage publicitaire ( entrées de villes..) doivent être sévèrement encadrés.

13- Considérer comme un enjeu majeur les pollutions sonores dans la nature ( circuits, quads...)

14- Urbanisme : introduire en milieu urbain, industriel et commercial des architectures et aménagement favorables à la biodiversité « ordinaire »

15- Innover et transformer le rapport à la forêt : une nouvelle loi forestière

Des politiques industrielles font courir des risques à l'équilibre écologique des forêts. Il faut protéger la diversité des écosystèmes en mettant en réserve intégrale 10% des surfaces forestières.

Une nouvelle loi forestière doit acter la nécessité de conserver en permanence 25% de la production biologique annuelle ( interdiction du prélèvement des rémanents) et abaisser le seuil d'obligation pour un plan simple de gestion à 10ha.

Il faut mettre en adéquation les missions de l'ONF et les pratiques relatives à la préservation de la biodiversité.

Le Code forestier doit être amélioré en précisant de nouvelles contraintes directes. De nouvelles orientations doivent remplacer celles en cours dans les certifications ( FSC et surtout PEFC).

17 La future Agence nationale de la biodiversité ( quels moyens et prérogatives ? ) se fixe des priorités : limiter l'artificialisation des territoires ; mettre en œuvre la SNB et les TVB ; restaurer la biodiversité ordinaire dans les espaces agricoles ; bannir les OGM et les pesticides les plus dangereux ; fixer des orientations dans la

recherche ( climat, sols, forêts..). Elle s'appuie sur une décentralisation régionale collégiale ( à la place et avec le Conseil scientifique ) permettant un diagnostic plus précis ( Atlas régional ).

18 Supprimer les aides publiques dommageables à la biodiversité

( centre d'analyse stratégique – rapport de la mission « SAINTENY » - oct 2011 – [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) )

## DEFINIR ET PRIORISER LES GRANDS ENJEUX REGIONAUX

Par son approche essentiellement socio-économique, le diagnostic bourguignon ( Etat/ Région ) « survole » les enjeux régionaux en terme de biodiversité. Où et comment agir avec efficacité sur les causes, les responsables ? Comment mobiliser la société, les acteurs ?

Notre réseau d'associations de terrain cible dans un premier temps 3 espaces géographiques à traiter d'urgence : le Val de Saône , la forêt du Morvan, et la Basse vallée du Doubs.

### 1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, QUALITE DE L'EAU, DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITE : L'AVENIR COMPROMIS DU VAL DE SAÔNE

La préservation de la ressource en eau souterraine est l'un des enjeux majeurs du 2<sup>e</sup> Contrat de rivière Saône, porté par l'EPTB Saône & Doubs (1), en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du SDAGE Rhône Méditerranée & Corse (RMC). Mais le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC n'est pas à la hauteur des enjeux actuels et futurs, et diminue son budget (2).

### La SAÔNE : UN ETAT DES LIEUX INQUIETANT

Depuis 1950, la surface imperméabilisée a été multipliée par 10 sur certains territoires (4% de la superficie du bassin versant) (3). Cette évolution a une incidence croissante sur les crues, le ruissellement et l'écoulement des eaux en contact avec les nappes souterraines. Les surfaces imperméabilisées augmentent le volume du ruissellement, empêchent l'infiltration naturelle dans les sols, retardent la restitution par les nappes au moment de l'étiage et diminuent la capacité auto-épuratoire. Les modifications apportées par des pratiques agricoles intensives, industrielles, et des aménagements fonciers (déboisements, suppression des haies, réduction des prairies, drainage..) persistent et sont aussi des facteurs qui limitent l'infiltration, augmentent le ruissellement, impactant fortement les milieux aquatiques.

modifications apportées par des pratiques agricoles intensives, industrielles, et des aménagements fonciers (déboisements, suppression des haies, réduction des prairies, drainage..) persistent et sont aussi des facteurs qui limitent l'infiltration, augmentent le ruissellement, impactant fortement les milieux aquatiques. L'impact du changement climatique sur la ressource en eau est insuffisamment pris en considération, malgré ses conséquences agricoles, forestières, industrielles (4).

#### **Le canal Saône-Moselle/Saône-Rhin (projet SMSR)**

En 2013 doit s'ouvrir un grand débat public sur un nouveau projet de liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins du Rhône et du Rhin. La branche Saône-Moselle entraînerait la création de 250 km de canalisation. La Saône et la Moselle sont alimentées par des bassins versants et accompagnées dans leur lit majeur par une nappe d'eau souterraine, la nappe alluviale, ressource majeure pour l'eau potable. Les transferts d'eau entre ces différentes parties garantissent la pérennité de la quantité et de la qualité des eaux superficielles et profondes. Les prélèvements envisagés (les besoins sont estimés à 12 M<sup>3</sup>/s) sont actuellement incompatibles avec la ressource existante disponible (la Saône a un débit d'étiage de 23 M<sup>3</sup>/s, la Moselle de 8 M<sup>3</sup>/s).

#### **UNE DEGRADATION QUI S'ACCENTUE**

Le Contrat Saône a défini 58 zones stratégiques à préserver en priorité absolue sur la nappe de la Saône. Elles représentent une surface de 29 000 ha (Figure 1). La mise en œuvre pourrait débuter en 2014. Si les données quantitatives sont jugées satisfaisantes, l'état chimique est mauvais, l'état écologique médiocre et les captages du Val de Saône (dont 11 prioritaires « Grenelle ») sont atteints par les pesticides, les nitrates et des pollutions industrielles « historiques », comme les PCB. Le bon état ne pourrait finalement être atteint qu'en 2021, voire 2027.

Si le plan Rhône-Saône en gestation (5) souligne l'importance de cette nappe de la Saône pour l'alimentation en eau potable (900 000 personnes) comme pour l'ensemble des activités économiques du corridor Rhône/Saône, il ne met pas l'environnement au diapason de son projet actuel en soutenant le projet de canal Saône Moselle/Saône-Rhin, pour lequel le débat prévu par la CNDP n'a pas encore eu lieu. D'autre part il sous-estime l'impact socio-économique et écologique des variations certaines à venir du climat (6).

#### **L'ECONOMIE EST DEPENDANTE D'UNE RECONQUÊTE QUALITATIVE DE LA SAÔNE**

Bien que toutes ces données soient connues, vérifiables, paraissent avoir pris la mesure de l'état moribond de la rivière Saône, des enjeux écologiques et sanitaires majeurs et de leurs conséquences sur l'économie. La seule politique globale de gestion systémique de bassin en

œuvre, intégrant réellement les paramètres européens est celle de l'EPTB Saône & Doubs. Mais les préconisations adaptées du futur Contrat Saône sont encore contredites par des politiques locales sectorielles mises en œuvre, industrielles, agricoles, d'aménagement du territoire (7).

Il ya heureusement des exceptions « vertueuses », comme le Contrat de rivières du chalonais ( CORNE, ORBIZE, THALIE ), qui, associé aux actions de l'agglomération du Grand Chalon, montrent que la reconquête est possible, entraînant un autre regard sur l'eau et son appropriation par les riverains. Le chantier de restauration de 25 km des ripisylves de la DHEUNE ( EPTB ) actuellement en cours ; la volonté de l'EPTB d'acquérir les îles de la Saône ( il y en a 145 ! ) et de mettre en place un Observatoire ( on connaît mal l'état de la biodiversité dans le Val de Saône ; le **Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de S&L** ( acquisition de zones humides comme l'étang de Pontoux ) ....constituent d'heureuses initiatives.

⇒ **En période de choix budgétaires difficiles, il serait bon de se souvenir que le coût du préventif ( maintenir le milieu naturel en bon état de fonctionnement ) est toujours inférieur à celui du curatif : le bon fonctionnement écologique des milieux est une garantie d'économies propices à des investissements ciblés ( tourisme, événements culturels...).**

(1) www.eptb-saone-doubs.fr - L'EPTB élabore actuellement un second contrat sur le **corridor alluvial de la Saône et ses territoires associés**, affichant un ambitieux programme d'amélioration globale préventive : qualité des eaux et milieux naturels ; entretien, gestion et valorisation des bords de Saône, sensibilisation.. intégrant les démarches récentes ( Etat/Région ) en faveur de la biodiversité, les contraintes climatiques. Après l'agrément par le Comité de Bassin, la mise en œuvre pourrait débuter pour 5 à 7 ans en 2014.

(2) Le 10<sup>e</sup> programme doit être soumis à l'avis du Comité de Bassin en septembre 2012. Il vient de faire l'objet d'une lettre ouverte commune des fédérations et associations de FNE au président du Comité pour alerter sur son manque d'ambition ne répondant ni aux besoins des populations et des milieux, ni aux engagements européens – C'est près de 700M€ qui seraient amputés dans le prochain budget !

(3) Le nord de l'agglomération lyonnaise sur 3500 km<sup>2</sup> ; l'agglomération de Chalon S/Saône sur 700 km<sup>2</sup> ; la zone d'influence de Dijon sur 3500 km<sup>2</sup> ; la zone d'influence de Vesoul sur 400 km<sup>2</sup> ; la zone Doubs/Savoireuse/Allan sur 1200 km<sup>2</sup> ; le Doubs aval à Besançon sur 940 km<sup>2</sup>

(4) « L'impact du changement climatique sur la ressources en eau » - Alterre Bourgogne – déc 2009 – www.alterre-bourgogne.fr

(5) Un second « contrat interrégional » Plan Rhône/Saône – 2013/ 2018 est en cours d'élaboration entre les 5 régions (et CESER ...) concernées. Il a déjà proposé une note sur les orientations stratégiques à l'horizon 2030, l'adoption devant se faire avant la fin 2012.

(6) Principalement l'étalement urbain, qui a fait l'objet d'un avis du CESER Bourgogne, qui travaille actuellement à une auto-saisine sur la biodiversité. Voir aussi « La biodiversité, relever le défi sociétal » - avis du CESE – Marc BLANC rapporteur – Juin 2011 - www.lecese.fr

(7) Cf l'étude récente de l'Agence de l'eau RM sur l'impact climatique

**Dans la prochaine Lettre de la CAPEN :**

**LA BIODIVERSITE DANS LE VAL DE SAONE**

**\*\*\* ECHOS LOCAUX \*\*\*\***

**ETANG DE GANAY ( CUISERY)**

AGRIVAL a acquis l'étang de GANAY, qui est en relation avec l'Etang FOUGET, dont la valeur écologique (site Natura 2000) ne fait aucun doute. Ganay est menacé malgré la Convention qui a été signée entre AGRIVAL et le Conservatoire des espaces naturels pour la gestion de l'étang.

La CAPEN avait rencontré des élus pour que soit défendu un projet d'éco-tourisme alternatif. Et pour faire un « inventaire » sommaire du lieu.

Une rencontre s'est tenue à AGRIVAL à laquelle la CAPEN n'a pas pu participer. Elle fait partie d'un comité de pilotage mis en place. à suivre...

Contact : annick-bp@wanadoo.fr

\*\*\*\*\*

**DEPOT DE DECHETS DANGEREUX DE LA SOBOTRAM à CRISSEY ( 15ha ) ?**

**Qui peut nous renseigner ? Écrire à :**

**thierry.grosjean5@wanadoo.fr**

\*\*\*\*\*

**CHARNAY LES MACON : urbanisme**

C'est un barreau routier destiné à servir une grande surface qui mobilise des citoyens qui ont donc fondé une association : **Charnaysiens responsables.**

Laquelle est en lutte contre la municipalité, dirigée par G.VOISIN, qui refuse toujours de lui fournir des documents concernant le dossier litigieux. Qu'à cela ne tienne : l'association a déposé 2 requêtes : 1 en annulation pour excès de pouvoir et un référé-suspension. Tous les 2 rejetés.

La CAPEN vient d'enregistrer l'adhésion de cette association qu'elle soutient. Malheureusement, elle n'a pas pu intervenir à temps pour l'aider ( manque de moyens..)

Contact : charnaysiens.responsables@gmail.com

\*\*\*\*\*

**FNE et la CAPEN portent plainte contre PURFER ( St Marcel )**

La société PURFER est une filiale du groupe DERICHE-BOURG ENVIRONNEMENT, spécialisée dans le traitement des véhicules hors d'usage, et exploite une vingtaine d'établissements, dont celui qui est sur la zone industrielle de CHALON SUD à ST MARCEL.

Ayant pris connaissance d'un rapport de la DREAL, ainsi que d'un arrêté préfectoral de mise en demeure de mars 2011, nos associations ont estimé nécessaire d'engager une action civile devant le tribunal de VILLEURBANNE pour faire respecter la législation protégeant l'environnement ( eau et sols ) et réglementant les ICPE. ( **stockage de fûts d'huiles en dehors des rétentions prévues** » .

**ENQUETES PUBLIQUES :**

\* **CHAGNY** : unité de tri-méthanisation du SMET nord-est 71 - du 17 septembre au 19 octobre 2012 - Affichage : mairies de CHAGNY - Chaudenay - Demingy - Fontaines - Lessard - Rully. Siège de l'enquête : Mairie de CHAGNY - Commissaires enquêteurs : MMs DARPHIN et GOIN.

\* **CARRIERE DE GRANULATS à ST MARTIN BELLE ROCHE** - Pétitionnaire : SAS TRMC - du 10 octobre au 9 novembre 2012 - Communes : Charbonnières, Clessé, Laizé, La Salle, Mâcon, Senozan, St Albain - Dépôt du dossier : mairie de ST MARTIN BELLE ROCHE; Commissaire enquêteurs : DARPHIN & BOYER

\* **CARRIERE de pierre de taille à St MARTIN BELLE ROCHE** ( estension) - Pétitionnaire : SA MASSON - du 10 octobre au 9 novembre - affichage : mêmes communes que ci-dessus - Commissaires : Boyer & Darphin. Observations à envoyer à la Mairie de Mâcon.

Cf site de la préfecture : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)

**NAISSANCE**

**D'une association dans et pour le « Gd Chalon » : Association Chalonnaise pour la Transition Enegetique ( ACTE)**

**ACTE se propose prioritairement de dénoncer les dangers du nucléaire civil et militaire, de promouvoir la décroissance énergétique et les alternatives. L'accent sera mis sur l'information : conférences, débat, stages etc..**

**Une AG sera bientôt programmée**

**Contact : [anna.restorer@orange.fr](mailto:anna.restorer@orange.fr)**

**Siège : 5 rue du Cloître 71100 Chalon S:S**

\*\*\*\*\*

**La CAPEN poursuit aussi ses actions et investigations sur d'autres points noirs du département : LCB, Grace Pieri ( Saillenard ), Themeroil, Valproduits (Branges), porcheries, Circuit de Bresse, chemins ruraux, antennes relais, etc....que nous ne pouvons traiter, faute de place, en attendant la mise en service du site internet...**

### Après la « Conférence nationale », le DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL dans notre département...

Les adhérents ont reçu la lettre estivale « Vive la rentrée ». Ils savent donc que la CAPEN participe à la rencontre que le Conseil Général organise le **mercredi 10 octobre, avec 2 tables**

**rondes, dans le cadre de SIRIUS, sur 2 thèmes :**

⇒ les risques sanitaires et les bonnes pratiques environnementales

⇒ La biodiversité et la forêt ( inscription obligatoire ! )

Ce n'est pas encore le FORUM que nous avons demandé et que le CG nous a été promis. Théoriquement il devrait y avoir aussi une telle réunion avec la Préfecture ( engagement. ) d'ici la fin de l'année.

La CAPEN a participé le 14 septembre aux assises de la biodiversité à DIJON et à plusieurs séminaires. Puis envoyé sa contribution ( cf dossier )

Mais SIRIUS, rapellons-le, ce n'est pas pareil que la rencontre demandée.

\* **LE COLLECTIF**  
« **POURQUOI PAS ?** » ...un Parc National des zones humides en Bresse ( Basse vallée du Doubs ) - Contact :  
contact@jne.asso.fr—  
Site : www.jne.asso.fr

La CAPEN soutient les associations locales, les adhérent(e)s isolé(e)s, crée les liens pour constituer un réseau efficace au plan départemental et régional

- La CAPEN organise avec ses partenaires associatifs et syndicaux des rencontres, conférences, actions sur le terrain...
- La CAPEN participe aux instances administratives de concertation pour l'intérêt général et agit en justice si nécessaire
- La CAPEN œuvre pour la mise en place d'alternatives : « des solutions locales pour un désordre global »
- La CAPEN vous informe, vous consulte, vous donne la parole au travers de sa lettre mensuelle, des assises de l'environnement
- La CAPEN veut donner un nouveau sens à la démocratie par un véritable dialogue environnemental ; impulser une nouvelle donne économique, sociale et solidaire ; stopper le gaspillage du patrimoine naturel, sortir de la précarité énergétique et du nucléaire, fonder un nouveau modèle agricole et de

### ORGANISATION DE LA CAPEN 2012

*Pour répondre à de nouveaux défis, la CAPEN tente d'améliorer son fonctionnement. Ce pari repose sur votre participation individuelle, en fonction de vos capacités. Nous aurons notamment quelques rendez-vous annuels ( dont l'Assemblée Générale annuelle, les Assises annuelles départementales, la Conf de presse sur les points noirs... ) qui nécessiteront votre participation. Notre légitimité en dépend. Merci de procéder de vous-mêmes à la mise à jour de vos coordonnées et au paiement de votre cotisation. Cela nous aidera à améliorer notre fonctionnement interne.*

### CONSEILS D'ADMINISTRATION 2012

- ⇒ **Jeudi 11 Octobre**
- ⇒ **Jeudi 8 Novembre**
- ⇒ **Jeudi 13 Décembre**

Ouvert s à tous les adhérents et aux associations qui en font la demande .

Ecrire au secrétariat ( voir ci-contre )

**Faites un geste pour l'environnement : adhérez à la CAPEN**

**LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CAPEN 2012**  
**BIODIVERSITE ( FORET et mise en place de la TRAME VERTE & BLEUE) — SANTE & ENVIRONNEMENT— AGRICULTURE & ALIMENTATION— PLAN CLIMAT REGIONAL— MISE EN ŒUVRE DURESEAU REGIONAL DES ASSOCIATIONS BOURGUIGNONNES - ACTIONS PESTICIDES/ CHEMINS RURAUX/ RCEA/ POCL / VFCEA / Parc National Bresse/ LUTTE ANTINUCLEAIRE....**

La CAPEN a besoin de votre adhésion ( individuelle ou collective) pour asseoir sa légitimité et améliorer ses capacités d'actions sur le terrain. **Ecrire à : evelynejaninet@orange.fr**

**CONFEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE en S&L - Déclarée le 28 mai 2004 - 24 associations fédérées plus les adhésions individuelles - Affiliée à France Nature Environnement— N° 0712007290**  
**AGREMENT DEPARTEMENTAL DEPUIS JUIN 2011**  
( **DONS POSSIBLES et déductibles des impôts** )

Contact trésorière :

noelle.gueidan@orange.fr